Résolution sur le déplacement forcé de populations à la suite de l’escalade du conflit dans l’est de la République démocratique du Congo (RDC)

2022/2957(RSP) - 24/11/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 546 voix pour, 2 contre et 24 abstentions, une résolution sur le déplacement forcé de populations à la suite de l’escalade du conflit dans l’est de la République démocratique du Congo (RDC).

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE et ECR.

Le Parlement est préoccupé par l’escalade de la violence et la dégradation d’une situation humanitaire déjà alarmante en RDC du fait des conflits armés dans les provinces orientales. Il a déploré que, selon les estimations, 27 millions de Congolais aient besoin d’une aide humanitaire et que le nombre de personnes déplacées à l’intérieur du pays soit en augmentation en RDC, et que jusqu’à présent, six millions de Congolais aient été déplacés, dont 515.000 réfugiés.

Les députés ont demandé à l’Union et aux autres partenaires internationaux de **fournir une aide humanitaire** destinée à la région. L’aide humanitaire financée par l’Union devrait être destinée à aider les personnes vulnérables, telles que les victimes de violences sexuelles, et à améliorer les déterminants sociaux de la santé.

Condamnant vigoureusement toutes les agressions brutales menées actuellement par des groupes armés, le Parlement a demandé au **groupe armé du M23** de se retirer de ses positions et de se désarmer. Il a invité tous les acteurs étatiques de la région à cesser toute coopération avec le M23 et d’autres groupes armés dans la région et a demandé aux gouvernements concernés de veiller à ce que tout règlement politique **ne comporte pas d’amnistie** pour les responsables de crimes internationaux graves. Le Rwanda est encouragé à ne pas soutenir les rebelles du M23.

Les députés ont invité l’Union et ses États membres à imposer des **sanctions** à l’encontre des auteurs de violations des droits de l’homme dans l’est de la RDC au moyen du mécanisme mondial de sanctions en matière de droits de l’homme.

Préoccupé par les menaces et des violations des droits de l’homme subies par les femmes et les filles lors des conflits armés, le Parlement a demandé instamment à la communauté internationale de redoubler d’ efforts pour **éradiquer le fléau des violences sexuelles et sexistes** dans l’est de la RDC, de protéger les victimes et de mettre un terme à l’impunité des auteurs des violences.

La communauté internationale est invitée à prendre des mesures concrètes pour mettre un terme à la violence actuelle, notamment en encourageant la promotion du dialogue et des solutions non violentes et en soutenant le **processus de médiation régional**, le processus de Luanda, lancé par le président angolais João Lourenço.

Les députés ont invité la Commission et les États membres de l’Union à veiller à ce que la future stratégie de l’Union pour les Grands Lacs africains reflète de manière adéquate les nombreux et sérieux défis

humanitaires et en matière de droits de l’homme. Ils ont invité les pays voisins de la RDC à redoubler d’ efforts pour lutter contre la **contrebande de minerais provenant de zones de conflit** à travers leurs pays et contre le commerce illicite de ressources naturelles qui alimente le conflit.